

**Décision n° 2026-81 du 23 septembre 2026
portant nomination du directeur adjoint par intérim de la direction territoriale Ile-de-France**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Frédéric Fabre est nommé directeur adjoint par intérim de la direction territoriale Ile-de-France du Cerema, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 23 septembre 2026

Etienne Crépon

Le directeur général



box SIGN 1JLLVJKL-13PXP68Z

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ».